

REGLEMENT VTT X Country (Saison 2011-2012)

I) Le matériel :

C'est un Vélo Tout Terrain, cycle muni d'un guidon plat ou demi relevé dont la largeur doit être inférieure à 62 cm (sauf pour les tandems) et ses embouts saillants, bouchés.

Sont autorisées les roues de 26 pouces et de 29 pouces équipées de pneus de 1,75 pouce minimum.

Tout VTT (à l'exception des vélos de type cyclo-cross en compétition) en état, est accepté sous réserve du respect des normes de sécurité notamment :

- extrémités du guidon bouchées

- les guidons pourront avoir seulement en extrémités des Bar end , les « cornes de vache » entièrement recourbées sont interdites

- protection des parties saillantes

- extrémités de câbles protégées.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le vététiste est mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou d'une aide technique extérieure est disqualifié.

Changement de roue ou de VTT sont interdits.

II) Organisation :

- 1) Les épreuves de VTT sont généralement ouvertes à tout public, licenciés UFOLEP, Participants Occasionnels et autres fédérations. Les PO (non licenciés « compétition » doivent fournir un certificat médical de moins de 1 an.
- 2) Afin de mettre en valeur tous les jeunes et pour des raisons de sécurité, ceux ci auront une épreuve séparée. Pour les compétitions hivernales, ils prendront part à l'épreuve cyclo cross école de vélo ouverte aussi bien aux vélos de cyclo cross qu'aux VTT. Pour les épreuves estivales, une épreuve pour les jeunes appelée **école de vélo** (poussins, pupilles et benjamins) pourrait éventuellement être organisée avec terrain approprié.
- 3) Rappel : Les jeunes de moins de 15 ans (nés à partir du 1^o janvier 1998 ne peuvent participer qu'à 1 compétition dans le week-end.
- 4) Pour cette année, la commission a décidé, en concertation avec le collège des commissaires, d'attribuer une plaque de guidon (sans attache) annuelle pour les licenciés UFOLEP. L'attribution se fera en fonction du classement du challenge de régularité de l'année précédente. Lors du retrait de ces dossards, une caution de 10 euros (par chèque non encaissé) sera demandée et restituée lors de leur remise en fin d'année aux commissaires. Il est cependant demandé aux coureurs de s'engager d'avance pour l'organisation (remise des récompenses etc...). Tout coureur participant à une épreuve n'ayant pas emargé la feuille d'engagement ou n'ayant pas sa plaque réglementaire se verra mis hors course. Toutefois, s'il s'avère que ce système ne fonctionne pas (période d'essai jusqu'au 11/11/11, cette attribution serait abandonnée en cours de saison. Pour les Participants Occasionnels, une caution de 10 euros par chèque sera demandée lors du retrait de la plaque.
- 5) La commission peut faire modifier le parcours si la sécurité est insuffisante.
- 6) 3 commissaires de course sont nécessaires.
- 7) Dans la mesure du possible, il est demandé aux coureurs de s'inscrire au minimum 2 jours avant l'épreuve afin de faciliter la saisie informatique. Les engagements sur le site <http://www.engagement-ufolep.fr/> sont recommandés.
- 8) Un système informatique est mis en place qui facilite la tâche des commissaires. Pour cela, il est demandé aux organisateurs de :
 - Fournir une table couverte pour protéger l'ordinateur portable des intempéries.
 - Fournir une source électrique à proximité de cette table.

- Dans la mesure du possible, faire parvenir par mail à Patrick CROMMELINCK (patrick.crommelinck@orange.fr) la liste des engagés avec le numéro de dossard la veille de la course.

Durée des épreuves:

Saison hivernale :

Juniors, Seniors, Vétérans : **50 minutes**

Féminines de plus de 17 ans et cadets : **30 minutes**

Saison estivale :

Catégories	Dénivelé maximal cumulé	Durée maximale (boucle à faire plusieurs fois)
J.Mas/Fém 7 à 10 ans inclus	Jeux avec Initiation à la compétition	15 à 20 min 4 km maxi (préférence plat)
J.Masc/Fém.11/12 ans	150 m maxi	25 min
J.Masc/Fém.13/14 ans	200 m	35 min
J.Fém.15/16 ans	500 m	1 h
J.Masc.15/16 ans	500 m	1 h
Ad.Mas. 17/19 ans	750 m	1 h 45
Ad.Fém.17/29 ans	750 m	1 h 45
Ad.Fém.30/39 ans		
Ad.Fém.40 ans et plus		
Ad.Mas.20/29 ans	1000 m	2 h
Ad.Mas.30/39 ans		
Ad.Mas.40/49 ans		
Ad.Mas.50 /59 ans	750 m	1 h 45
Ad.Mas.60 ans et plus		
Tandems 17 ans et plus		

III) Catégories :

Nota : Les catégories VTT ne sont uniquement que des catégories d'âge.

1) *Championnats* (national, régional, départemental) : **catégories d'âge.**

- Féminines 17 à 29 ans : nées entre le 01/01/82 et le 31/12/94
- Féminines 30 à 39 ans : nées entre le 01/01/72 et le 31/12/81
- Féminines 40 ans et plus : nées avant le 01/01/72
- Poussins : nés avant 2003
- Pupilles : nés en 2001 et 2002
- Benjamins : nés en 1999 et 2000
- Jeunes 13/14 ans : nés en 1997 et 1998
- Jeunes 15/16 ans : nés en 1995 et 1996(sans double affiliation)
- Adultes Masculins 17/19 ans : nés en 1992, 1993 et 1994(sans double affiliation)
- Adultes Masculins 20/29 ans : nés entre le 01/01/82 et le 31/12/91
- Adultes Masculins 30/39 ans : nés entre le 01/01/72 et le 31/12/81
- Adultes Masculins 40/49 ans : nés entre le 01/01/62 et le 31/12/71
- Adultes Masculins 50/59 ans : nés entre le 01/01/52 et le 31/12/61

- Adultes Masculins 60 ans et plus : nés avant le 01/01/52

Doubles affiliations : Tout coureur doublement affilié doit être en concordance avec le règlement national vtt paragraphe A-3 et A-4 disponible sur le site régional et national.

2) **Autres épreuves :**

Saison hivernale (cumulée avec les compétitions cyclo cross) :

3 catégories distinctes :

Scratch : Juniors, Seniors, Vétérans :

Féminines de plus de 17 ans

Cadets

Saison estivale ou autre :

Juniors, Séniors A : Adultes Masculins 17/29 ans : nés entre le 01/01/82 et le 31/12/94

Séniors B : Adultes Masculins 30/39 ans : nés entre le 01/01/72 et le 31/12/81

Vétérans A : Adultes Masculins 40/49 ans : nés entre le 01/01/62 et le 31/12/71

Vétérans B et C : nés avant le 01/01/62

Féminines de plus de 17 ans

Cadets : Jeunes 15/16 ans : nés en 1995 et 1996 (sans double affiliation)

Minimes : Jeunes 13/14 ans : nés en 1997 et 1998

IV) **Challenge VTT :**

Comme l'an dernier, il a été décidé de continuer le challenge VTT annuel appelé Challenge Pierre OLIVIER.

1) **Challenge individuel féminines et adultes (même épreuve) :**

- Epreuve féminines - juniors – seniors – vétérans (classement scratch). Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point. 2 catégories seront déterminées pour ce challenge :

Classement scratch :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	60	55	51	48	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	23	22	21

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

Classement UFOLEP :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Points	60	55	51	48	46	44	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	23	22	21

- Epreuves cadets le vainqueur inscrit 15 points. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point. Pour les jeunes, les épreuves se feront en même temps que l'école de vélo et l'épreuve minime cyclo cross (classement et challenge commun)

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Points	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1	1	1

Afin de récompenser les coureurs organisateurs ne pouvant participer à leur épreuve, un quota de points leur sera attribué.

Un forfait de points pourrait être attribué aux vététistes participant au championnat national.

Remarques :

- Seuls les coureurs UFOLEP des clubs du Nord et du Pas de Calais participent au challenge UFOLEP et sont récompensés en fin de saison.
- Le championnat régional et les championnats départementaux comptent dans le challenge
- Les compétitions VTT ne faisant pas parti du calendrier de début de saison ne feront pas parties du challenge sauf s'ils prennent une date libre.

V) Championnats départementaux :

- 1) Pour concourir pour le titre de champion départemental, un quota de 3 compétitions régionales hivernales précédant le championnat sera imposé. Un quota estival déterminé en fonction du calendrier sera également demandé.
- 2) Les inscriptions devront être **envoyées au plus tard 3 jours avant l'épreuve** avec le règlement ; Il n'y aura pas d'engagement sur place.

Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve.

VI) Championnat régional :

- 1) Pour concourir pour le titre de champion régional NORD PAS DE CALAIS, un quota de compétitions régionales précédant le championnat sera imposé. Ce quota sera déterminé en fonction du calendrier .Il faudra également avoir participé au championnat départemental.
- 2) Les inscriptions devront être **envoyées au plus tard 3 jours avant l'épreuve** avec le règlement ; Il n'y aura pas d'engagement sur place.

Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée avant l'épreuve.

VII) Championnat national :

- 1) Le championnat national se déroulera à St CARREUC (22), les 19 et 20 Mai 2012
- 2) Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :
 - Avoir participé au championnat départemental et régional
 - Etre volontaire
 - Se faire connaître auprès d'Alain VICQUELIN (NORD), de Sylvie DANIEL et Monique FOURNIER (Pas de Calais) **avant le 22 avril 2012. La sélection sera communiquée le soir du régional.**

3) Les critères de sélection sont les suivants :

- Les résultats sportifs (départemental, régional, challenge)
- L'ordre d'inscription pour le national sera en fonction des résultats sportifs
- L'assiduité (nombre de compétitions effectuées jusqu'au régional)
- La fidélité des compétiteurs aux nationaux précédents
- L'uniformité des clubs (« donnons la chance à chaque sociétaire et à chaque club »)

VIII) Commission technique de VTT :

Denis DUBOIS (classification des coureurs)

Patrick MICHEL (classification des coureurs)

Monique, Benjamin et Fabien FOURNIER (classification des coureurs)

Olivier PLANQUE (classification des coureurs)

Patrick CROMMELINCK (Classification des coureurs, cartons cyclo-cross, changement de catégorie)

Pour tout renseignements, n'hésitez pas à contacter ces personnes

IX) Présentation obligatoire des licences et des cartons au retrait des dossards